

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES OGM

1. Position sur l'interdiction de produits contenant ou fabriqués à partir d'OGM : (par ex. soja, maïs, colza)

- Notre entreprise garantit à la date du ne pas utiliser de produits OGM ou issus d'OGM.
- Notre entreprise a entamé une démarche pour exclure les produits OGM ou issus d'OGM. Nous faisons en sorte de parvenir à un standard sans OGM à la date du
- Notre entreprise ne peut pas garantir ne pas recourir aux produits OGM ou issus d'OGM. Nous ne recherchons pas un standard sans OGM.

Note : selon le règlement européen (CE) n°1829/2003, la présence d'OGM est déterminée par rapport à un seuil de 0,9%.

2. Position sur l'interdiction de produits animaux ou provenant d'animaux nourris avec des OGM : (par ex. viande, produits laitiers, œufs, etc.)

- Notre entreprise garantit à la date du ne pas utiliser de produits animaux ou issus d'animaux nourris avec des OGM
- Notre entreprise a entamé une démarche pour exclure les produits animaux ou issus d'animaux nourris avec des OGM. Nous faisons en sorte de parvenir à un standard sans OGM à la date du
- Notre entreprise ne peut pas garantir ne pas utiliser de produits animaux ou issus d'animaux nourris avec des OGM. Nous ne recherchons pas un standard sans OGM.

Note : Il est fait référence à l'alimentation lors de la période d'engraissement des porcs, des volailles et du bétail ; lors de la période de ponte pour les poules pondeuses et lors de la période de lactation pour les vaches laitières.

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES PESTICIDES

Nous désignons par « pesticides » les produits phytopharmaceutiques, issus de la chimie de synthèse.

Position sur l'interdiction de produits issus de cultures traitées avec des pesticides dangereux pour les abeilles :

Greenpeace a identifié sept pesticides particulièrement dangereux pour les abeilles à interdire en priorité¹ : imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, fipronil, chlorpyrifos, cyperméthrine, deltaméthrine

- Notre entreprise garantit à la date du ne pas utiliser de produits issus de cultures traitées avec les pesticides suivants: imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, fipronil, chlorpyrifos, cyperméthrine, deltaméthrine. *(Rayer les noms correspondants aux pesticides non utilisés)*
- Notre entreprise a entamé une démarche afin de ne plus utiliser de produits issus de cultures traitées avec les pesticides suivants: imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, fipronil, chlorpyrifos, cyperméthrine, deltaméthrine. *(Rayer les noms correspondants aux pesticides non utilisés)*
- Notre entreprise ne peut pas garantir le non recours à des produits issus de cultures traitées avec les pesticides suivants: imidaclopride, thiaméthoxame, clothianidine, fipronil, chlorpyrifos, cyperméthrine, deltaméthrine.

¹

Molécules actuellement autorisées dans l'Union Européenne. Pour plus de détails, voir : <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266577/declin-des-abeilles-resume.pdf>